

Les métiers des Archives

Les passeurs de mémoire

Conseil Général de la Haute-Garonne
Archives départementales
Service de l'action culturelle et éducative
0534317441



Les métiers des Archives

Les passeurs de mémoire

Qu'est-ce qu'un document d'archives ?

On entend par archives tous les documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité.

Le mot archives est couramment employé pour désigner les documents ayant fait l'objet d'un archivage, par opposition aux dossiers en cours de traitement dans les services administratifs.

Quelles sont les missions des Archives ?

Les services d'archives ont une action tournée vers l'avenir qui s'articule autour de 4 axes : **collecter, classer, conserver et communiquer**.

Collecter : c'est la prise en charge de documents des administrations, des établissements publics, d'entreprises, d'associations et de particuliers, qui méritent d'être conservés au regard de l'histoire.

Classer : c'est mettre en ordre les archives et rédiger des outils de recherche mis à disposition des lecteurs (inventaires, saisie informatique).

Conserver : ce sont toutes les actions qui permettent la transmission dans le temps des archives : le conditionnement dans des boîtes d'archives ou dans des liasses, la restauration quand le document est détérioré, les nouvelles techniques afin de copier l'original (microfilms, cédérom).

Communiquer : c'est ouvrir les archives au plus grand nombre en s'adressant à tous les publics (lecteurs, étudiants, chercheurs, associations, scolaires, généalogistes, particuliers). C'est aussi mettre en valeur ce patrimoine par le biais d'animations culturelles et de partenariats divers (expositions, service éducatif, visites des locaux, site Internet, jeudis des archives, journées du patrimoine, salons...).

Il reste aussi une autre mission que l'on retrouve dans toute entreprise : la gestion du personnel.

Les métiers des Archives

Formations – Diplômes

1. Les métiers de la culture

A. L'École nationale des chartes

19, rue de la Sorbonne – 75005 Paris – tél. : +33 (0)1 55 42 75 00

Établissement public d'enseignement supérieur, l'École nationale des chartes a pour mission de :

- former des étudiants (niveau master et doctorat) à la recherche en sciences de l'homme et de la société, et plus particulièrement en histoire.
- préparer aux métiers du patrimoine et de la culture, notamment aux carrières de conservateurs d'archives et de bibliothèques.

Délivrance de deux diplômes :

- diplôme d'archiviste paléographe
- master dédié à l'histoire et aux nouvelles technologies.

B. L'Université des Sciences Humaines et Sociales

La licence d'histoire se déroule sur 3 ans en six semestres, avec différentes unités d'enseignements. Chaque semestre permet d'acquérir une culture générale suffisante et une formation aux métiers d'historien, de l'enseignement, du journalisme...

Master I et master II

Master I. Depuis la Réforme LMD de 2003-2006, cette formation remplace la maîtrise (Bac +4).

Master II. Depuis la Réforme LMD de 2003-2006, cette formation remplace le DEA (diplôme d'études approfondies ayant pour objet la préparation de la thèse) et le DESS (diplôme d'enseignement supérieur spécialisé à visée professionnelle).

Département Archives et Médiathèque (DAM)

Composante de l'UFR d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie, le **Département Archives et Médiathèque** a été créé le 29 juin 1993 par le Conseil d'administration de l'Université Toulouse II le Mirail. Il répond aux missions de formation initiale et continue dans le champ des sciences de l'information et de la communication. Il reçoit des subventions du Ministère de la culture et des collectivités territoriales au titre de la formation aux métiers des archives et des bibliothèques, de l'édition et de la documentation, de l'image et de la musique.

Site de Toulouse

Département Archives et Médiathèque
Université Toulouse II le Mirail
5 allées Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 9
Téléphone : 05 61 50 41 90
Télécopie : 05 61 50 41 86
Accueil : mardi, mercredi & vendredi
Bureau 705

Site de Montauban

Département Archives et Médiathèque
Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne
116 boulevard Montauriol BP 794
82013 Montauban cedex
Téléphone : 05 63 91 88 70
Service stages & emplois :
Téléphone : 05 63 91 88 76

Localisation sur le campus

Bâtiment 14, bureau 705 à 706b

C. Les formations professionnelles

BTS

ETPA (Ecole technique privée de Photographie et de Multimédia)

7, rue Eugène Labiche - 31200 **Toulouse** Tél: 05 34 40 12 00

École d'enseignement supérieur spécialisée dans l'enseignement et la formation des techniques de la photo numérique et analogique, de l'infographie, du multimédia et du cinéma d'animation 3D.

Diplôme : (BTS) Brevet de Technicien Supérieur, diplôme d'État, permet aux étudiants de se positionner sur le marché du travail dès la fin de leur scolarité. Les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, poursuivre leurs études en 3ème année d'approfondissement photographique à l'ETPA, en licence ou en école d'Art.

DAM (diplôme des métiers d'art)

Diplôme de niveau bac + 2 équivalent à un BTS. Il se prépare en 2 ans après le BMA.

BMA (brevet des métiers d'art)

Diplôme à finalité professionnelle de niveau bac. Il se prépare en 2 ans après le CAP.

CAP

Le CAP se prépare en 2 ans après la classe de 3^{ème} en apprentissage ou en lycée professionnel. Il est conseillé de poursuivre une formation complémentaire (stages, formations ...).

CAP de photographe

Cette formation conduit à un diplôme d'État de niveau V qui aborde l'ensemble des facettes du métier de photographe aujourd'hui.

CAP arts de la reliure

2. Les métiers administratifs

Les diplômes de comptabilité et de gestion

BEP comptabilité

Suite à la rénovation du Bac Professionnel en 3 ans, ce BEP disparaît. Une certification BEP Métiers des services administratifs pourra être présentée : le cursus d'étude proposé correspondra aux deux premières années du Bac Pro Comptabilité rénové.

DCG

En France, le diplôme de **comptabilité et de gestion** (DCG) est un diplôme d'État dans le domaine de la comptabilité et de la gestion créé en 2006 (décret 2006-1706) et sanctionnant trois années d'études supérieures après le baccalauréat.

Les métiers des Archives

Qu'est – ce que la fonction publique ?

En France, il existe 3 fonctions publiques :

- la fonction publique d'État
- la fonction publique territoriale
- la fonction publique hospitalière

Au sein des Archives départementales, deux fonctions publiques sont représentées : la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale.

La fonction publique d'État

Les emplois de la fonction publique d'État se répartissent entre

- les administrations centrales de l'État : les services centraux des ministères, situés généralement à Paris, ayant en charge la conception et la coordination des actions de l'État au niveau national (les ministères et leurs directions)

et

- les services déconcentrés : les préfetures, les directions régionales des affaires culturelles, qui ont pour mission de mener les actions de l'État en région.

Aux Archives départementale de la Haute-Garonne 7 agents dont le directeur et ses directrices adjointes font partie de la fonction publique d'État.

La fonction publique territoriale

Les collectivités sont des structures administratives ayant en charge un territoire, distinctes de l'administration de l'État. Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales ont la charge des affaires locales : la gestion des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées), l'aménagement du territoire, l'insertion professionnelle, l'aide au logement, la culture...

Les collectivités territoriales recrutent, en majorité, par le biais de concours de la fonction publique territoriale.

La plupart des concours sont ouverts sans limite d'âge et sont organisés en fonction de la catégorie et de la filière soit directement par les collectivités, soit par le Centre

national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), soit par les centres départementaux de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

On compte huit filières : administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale, sapeurs - pompiers, police municipale et animation et trois catégories correspondant à des fonctions : A (encadrement), B (application) ou C (exécution).

Catégories hiérarchiques de la fonction publique territoriale

Catégorie A

Niveau requis

- Niveau I

- Niveau II

Correspondance

-Bac + 5 et plus : Ingénieur, DEA, DESS...

-Bac + 3 ou 4 : licence, maîtrise...

Exemple de concours

- conservateur du patrimoine
- ingénieur...

- bibliothécaire territorial
- attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques...

Catégorie B

Niveau requis

- Niveau III

- Niveau IV

Correspondance

-Bac + 2: DUT, BTS DEUG...

-Baccalauréat

Exemple de concours

- assistant qualifié du patrimoine
- technicien supérieur...

- assistant du patrimoine
- rédacteur

Catégorie C

Niveau requis

- Niveau V

Correspondance

-BEP, CAP...

Exemple de concours

- agent de maîtrise, ATSEM